

Séance du 25/11/2016

L'an deux mil seize, le 25 novembre à 20 heures, Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de M. BERNARD Joseph, Maire.

Présents : BERNARD Joseph, HUON Emma, BOUTIER Yann, TERTRAIS Isabelle, DOWNIE Denise, LARMET Arnaud, LE BRIS David, QUELEN Mickaël.

Absent : MARTIN Jean Yves

Procuration: MARTIN Jean-Yves à LE BRIS David

Secrétaire de séance: TERTRAIS Isabelle

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres votants : 9

Date de convocation : 16/11/ 2016

Date d'affichage : 16/11/ 2016

Objet : Compte-rendu de l'étude énergétique

Mr Balcou , de l'entreprise Armor Ingénierie est venu présenter au conseil le rapport de l'audit énergétiques des bâtiments de la commune.

Délibération 53/2016 : DM investissement

Mr le maire explique qu'il y a des dépenses non prévues au budget 2016, section investissement. Il s'agit de travaux à l'école pour l'accueil des enfants, ainsi que l'achat de matériel communal et d'accessibilité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide la décision modificatrice suivante :

-opération 148 : voirie 2016 : 2315 : -6100€

- opération 40 : école : 2313 :+3600€

- opération 143 : matériel et mobilier : 2158 :+1000 € et 2315 : +2500€

Délibération 54/2016 : signalisation camion

Mr le maire explique que pour des questions de sécurité, il convient d'installer des bandes réfléchissantes sur le camion. Un devis a été demandé.

Le Conseil à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition d'initiales pour un montant de 318 € TTC.

Délibération 55/2016 : haie de la chapelle Saint Pierre

Mr le Maire explique que la haie située en limite de propriété de la chapelle Saint-Pierre a atteint une taille qui pose des difficultés et qu'il conviendrait de l'arracher. Un devis a été demandé.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter le devis de l'entreprise Poher pour un montant de 3000€ TTC.

Objet : investissement 2016

Le conseil municipal décide comme investissement 2017 : voirie, menuiseries de l'école et de la mairie, toitures école et mairie, réhabilitation des toilettes publiques.

Délibération 56/2016 : validation de la charte fondatrice de la communauté d'agglomération

Mr le maire présente la charte fondatrice de la nouvelle communauté d'agglomération et explique le pourquoi de cette charte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la charte fondatrice de la communauté d'agglomération Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération.

Délibération 57/2016 : contrat chenil service

Mr le maire explique que du fait de la fusion des communautés de communes, le contrat détenue jusqu'au 31/12/2016 avec chenil service via Callac Argoat ne peut être reconduit. Chenil service propose un nouveau contrat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter le contrat pour un montant de 338.92€ /an.

Délibération 58/2016 : refus de survol par variscan

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'interdire le survol de la commune par Variscan. Pour cela, le maire va prendre un arrêté.